

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la commune de SAINT-BEAT-LEZ**

**Nbre de Conseillers : 15**

**En exercice : 15** L'an deux mille vingt-trois le 5 juin à 20H00  
**Présents : 13** Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est  
**Votants : 14** réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel  
**Pour : 10** de ses séances  
**Contre : 03** Date de la convocation : 31 mai 2023  
**Abstention : 01** Date d'affichage : 31 mai 2023

**Présents :** BOUCHE Mickael, BRON Karine, CHANGEUX Anna, CAPDEVILLE Alain,  
DREYER Guy, FONDEVILLA Ghislain, MARTINEZ Guy, MINATCHY Adeline,  
André NOUGES, PEREFARRES Charlotte, POISSON Chantal, ROUX Gérard, RUBIO  
MAZARIO Fidel

**Absents :** ARNAUNE Julien, ANDRE Michèle

**Procuration :** ANDRE Michèle a donné procuration à Alain CAPDEVILLE

**Mr Gérard ROUX a été nommé secrétaire**

**OBJET : RECRUTEMENT AGENT EN CDD.**

Le Conseil municipal de Saint-Béat-Lez

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le remplacement d'un agent absent ;

Sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 7 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 01/06/2023 au 31/12/2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent administratif à l'accueil, standard, service état civil, élections, urbanisme et papiers administratifs à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 15/35<sup>ème</sup>.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 381 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Anna CHANGEUX

